

Comité Départemental de Roller et Skateboard de la Sarthe
Commission Course
Maison des sports
29, boulevard Saint-Michel
72000 LE MANS
Mail : cc72.roller@gmail.com

CHALLENGE SARTHE Règlement 2024

Article 1 – Le challenge Sarthe a pour objectif d’encourager nos patineurs à participer aux compétitions se déroulant dans notre département en récompensant le meilleur patineur de chaque catégorie ayant effectué un maximum d’épreuves en Sarthe.

Article 2 – Toutes les épreuves « courses » sur piste, route ou indoor inscrites aux calendriers départemental et régional se déroulant dans le département de la Sarthe seront prises en compte pour le calcul des points.

Les championnats régionaux qui pourraient avoir lieu sur le territoire sarthois ne seront pas pris en compte.

Article 3 – Les catégories de super mini à junior B sont concernées par le challenge.

Article 4 – Seuls les patineurs sarthois compteront pour l’attribution des points. (Lors des courses où d’autres départements sont présents, un classement entre sarthois sera effectué.)

Article 5 – Les points seront attribués selon le classement général de chaque course, les classements séparés tel que les vitesses seront pris en compte. Les courses par équipe ne seront pas prises en compte.

Article 6 – Les points seront attribués de la façon suivante :

5 points au premier sarthois.

3 points au deuxième sarthois

2 points au troisième sarthois

1 point à tous les autres patineurs sarthois n’ayant pas abandonné

Article 7 – En cas d'égalité à l'issue de la dernière compétition, le nombre de points, vitesse et fond cumulés, obtenus lors des championnats départementaux départagera les patineurs. Ce procédé sera effectué uniquement pour le classement final.

S'il devait toujours y avoir égalité entre plusieurs patineurs, le patineur avec le moins de participations aux compétitions se verrait récompensé.

Si malgré ces départages plusieurs patineurs se trouvaient toujours à égalité en première place, ils se verraient tous récompensés.

Article 8 – Le classement à jour du challenge sera diffusé sur le site internet du CDRS72 - <http://www.cdrs72.fr/>

Article 9 – Chaque organisateur devra envoyer dans la semaine suivante ses résultats à la CC72 et au responsable de la gestion du challenge départemental, en 1 seul fichier au format .xls ou au format .pdf.

Article 10 – Les lauréats de chaque catégorie se verront remettre une récompense lors de l'assemblée générale du CDRS72.

Article 11 – Tout litige non prévu par ce règlement sera traité par la CC72.

Modifié le 19 mars 2024